

Séance régulière du 9 décembre 2024

Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 9 décembre 2024 à 19 h05.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

MOT DU MAIRE

Avis consultatif pour la construction du trottoir sur Waterloo

Construction du trottoir, prévue au printemps 2025

~~254-12-2024~~
RÉFÉRENCE
253-12-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Adoption des dépenses de novembre 2024
- 5.2. Rapports de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2024
- 5.3. Dépôt du certificat de la directrice générale et greffière-trésorière concernant les déclarations d'intérêts pécuniers des élus.
- 5.4. Fermetures du bureau temps des fêtes
- 5.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 327-24 relative à la modification du règlement numéro 321-24 sur la gestion contractuelle
- 5.6. Nomination maire suppléant
- 5.7. Achat du module de paie du logiciel Aurora
- 5.8. Moisson Mauricie / Centre du Québec – Banque alimentaire 2024
- 5.9. Certificat de reconnaissance et récompense pour la persévérance scolaire
- 5.10. Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources Juridiques du cabinet Bélanger-Sauvé

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT/VOIRIE

- 8.1. Nomination d'un responsable des cours d'eau à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
- 8.2. Paiement de Forage 3 D –Relative au déluge du 9 août 2024-Projet TECQ2019/2024
- 8.3. Paiement de la firme Construction et Pavage Généreux Inc.
- 8.4. Achat de pneus d'hiver pour le Pick-up de la voirie

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

~~255-12-2024~~
RÉFÉRENCE
254-12-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

~~256-12-2024~~
RÉFÉRENCE
255-12-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

~~257-12-2024~~
RÉFÉRENCE
256-12-2024

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 novembre 2024 totalisant un montant de 52 084.15\$ tel que présenté et les salaires de novembre au montant de 38 968.70\$.

Association des directeurs municipaux	655.36\$
Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec	366.23\$
Imprimerie Giguère	684.10\$
Patrick Morin	(36.39)
Services de cartes Desjardins	684.95\$
Sogetel	182.45\$
Télus	69.59\$

Remboursement dépense – administration	367.83\$
Bernard Lessard excavation	1681.16\$
Remboursement dépense bibliothèque	297.57\$
Construction et Agrégats Lessard	65.58\$
Infotech	3736.69\$
Remboursement dépense-administration	634.32\$
Nordikeau	555.04\$
RSSIR de MRC de Maskinongé	290.11\$
Spectralite/signo plus	1215.68\$
Accessoires d'auto Leblanc	282.24\$
Aqua Data	1496.97\$
Bergeron Électrique	103.43\$
BMR- Matériaux F.P.	1229.50\$
Boisvert mini-mécanik	51.73\$
Cam-Drain	459.90\$
Carquest Louiseville	82.75\$
Centre de rénovation St-Paulin	183.25\$
Cercle de Fermières	94.00\$
Construction Patrice Bélair	1756.82\$
Contrair inc.	3564.23\$
Création J.P.L	14.31\$
CRSBP du Centre du Québec	16.10\$
Danièle Ouellet	665.08\$
Épicerie Jacques Lessard	393.62\$
Fonds d'information sur le territoire	18.00\$
Fournitures de bureau Denis	191.92\$
Remboursement dépense voirie	149.43\$
Jean Deshaies	500.00\$
Les Glissières de sécurité J.T.D. inc.	11670.83\$
MRC de Maskinongé	2494.29\$
Municipalité de Ste-Ursule	5939.34\$
Municipalité de St-Léon-le-Grand	8733.10\$
P.G. métal	281.69\$
Turner électro service	101.18\$
Total	52 084.15\$

Monsieur le maire demande le vote.

258-12-2024
RÉFÉRENCE
257-12-2024

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière trésorière doit déposer le rapport des états comparatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prenne connaissance du rapport des états comparatifs, du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024 de la directrice générale et greffière trésorière et accepte ce rapport.

Monsieur le maire demande le vote

~~259-12-2024~~
RÉFÉRENCE
258-12-2024

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 30 novembre 2024 tel que présenté par la greffière-trésorière

Monsieur le maire demande le vote.

~~260-12-2024~~
RÉFÉRENCE
259-12-2024

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS

CERTIFICAT DE DÉPÔT

Je, Mamou Kaba directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les déclarations d'intérêts des élus ont toutes été déposées à la Municipalité, le 9 décembre 2024, conformément à la loi.

Mamou Kaba

Directrice générale et greffière-trésorière

~~261-12-2024~~
RÉFÉRENCE
260-12-2024

FERMETURES DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu par les membres du conseil que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes et ce, à compter du vendredi 20 décembre 2024, jusqu'au vendredi 3 janvier 2025.

Monsieur le maire demande le vote.

~~262-12-2024~~
RÉFÉRENCE
261-12-2024

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-24 RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-24 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Martin Harvey donne l'avis de motion pour la modification du règlement numéro 321 -24 sur la gestion contractuelle;

Monsieur le conseiller Régent Michaud dépose le projet de règlement 327-24 relative à la modification du règlement numéro 321 -24 sur la gestion contractuelle;

Monsieur le maire demande le vote.

~~263-12-2024~~
RÉFÉRENCE
262-12-2024

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par les membres du conseil de nommer monsieur le conseiller Martin Harvey, maire suppléant, jusqu'à la veille de la date des élections municipales le 1^{er} novembre 2025.

Monsieur le maire demande le vote.

~~264-12-2024~~
RÉFÉRENCE
263-12-2024

ACHAT DU MODULE DE PAIE DU LOGICIEL AURORA

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Sygem et PG solution ont été fusionnés pour ne former qu'un logiciel nommé solution logicielle Aurora;

CONSIDÉRANT QU'un transfert progressif des modules de SYGEM de gestions tels: la Paie RH, la Taxation, la Comptabilité et l'Approvisionnements sont à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE Solution logicielle Aurora nous fait un rabais de 1137.50\$ à l'achat du module de paie à 5687.50\$ au lieu de 6825\$ si acheté avant le 31 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'achat du module au coût de 5687.50\$ plus les taxes;

Monsieur le maire demande le vote.

~~265-12-2024~~
RÉFÉRENCE
264-12-2024

MOISSON MAURICIE - CENTRE DU QUÉBEC - BANQUE ALIMENTAIRE 2024

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans la communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Sainte-Angèle-de-Prémont qui en ont besoin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement est basée sur le nombre d'aides alimentaires répondues chaque année via la Maison de la Famille du Bassin de Maskinongé et la Maison de l'Abondance.

CONSIDÉRANT QUE la demande à augmenter en 2024 et que Moisson Mauricie pour combler le besoin de l'aide alimentaire, demande au Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont une contribution financière de 204\$

POUR CES MOTIFS : IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appuie la demande de financement de Moisson Mauricie-Centre du Québec et accepte de contribuer à la banque alimentaire pour les familles de la Municipalité via la Maison de la Famille du Bassin de Maskinongé et la Maison de l'Abondance.

QUE pour l'année 2024, le montant versé sera de **204 \$**.

Monsieur le maire demande le vote.

~~266-12-2024~~
RÉFÉRENCE
265-12-2024

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE ET RÉCOMPENSE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prenne connaissance du courrier ci-après décrit :

Certificat de reconnaissance et récompense pour la persévérance scolaire de Samuel Lessard;

Monsieur le maire demande le vote.

~~267-12-2024~~
RÉFÉRENCE
266-12-2024

ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCES AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente de services forfaitaires proposée par Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 21 novembre 2024 pour l'année 2025;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 250,00 \$ plus taxes et déboursés :

Toutes les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, maire suppléant, de la directrice générale ou de l'inspecteur municipal et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;

Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

La préparation du rapport annuel auprès de vos auditeurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin;

Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

PAR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** la municipalité retienne la proposition de services de Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement au renouvellement de l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 21 novembre 2024 et ce du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour un montant mensuel de 250,00 \$, facturé aux trois mois, taxes et déboursés en sus.

Monsieur le maire demande le vote.

8. TRANSPORT/VOIRIE

~~268-12-2024~~
RÉFÉRENCE
267-12-2024

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES COURS D'EAU À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) a été adopté au niveau provincial ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFI) a été adopté au niveau provincial ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement régissant les modalités relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau a été adopté à l'échelle de la MRC de Maskinongé (#195-07)

CONSIDÉRANT QUE la MRC a donné des directives à toutes les Municipalités de la MRC de Maskinongé de nommer un responsable des cours d'eau ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal nomme monsieur François Papillon directeur des travaux publics, en qualité de responsable des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

QUE monsieur François Papillon travaillera en étroite collaboration avec le gestionnaire des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé.

QUE monsieur François Papillon sera chargé de veiller à l'application stricte des dispositions réglementaires provinciales et de la MRC de Maskinongé.

Monsieur le maire demande le vote.

~~269-12-2024~~
RÉFÉRENCE
268-12-2024

PAIEMENT DE FORAGE 3D - RELATIVE AU DÉLUGE DU 9 AOÛT 2024- PROJET TECQ2019/2024

CONSIDÉRANT les travaux d'aqueduc et de voirie acceptés par le ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)2019-2024 prévus ce printemps/été 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts de ce projet seront assumés par le programme (TECQ) 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 120-06-2024 octroyant le contrat des travaux à la compagnie Forage 3D LTÉE;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur monsieur Francis Paul Gélinas fait le suivi des travaux et recommande le paiement des factures numéros 3082 et 3083 relatives aux travaux occasionnés par le déluge du 9 août 2024, projet numéro 2024-101 de la compagnie Forage 3D LTÉE au montant de 75 560.73 \$ avec taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que ce conseil, accepte le paiement des factures numéros 3082 et 3083 relatives aux travaux occasionnés par le déluge du 9 août 2024 sur les rues Trépanier et Philibert par la compagnie Forage 3D Ltée au montant de 75 560.73 \$ avec taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

Monsieur le conseiller Denis Bergeron retire son droit de vote

~~270-12-2024~~
RÉFÉRENCE
269-12-2024

GHYSLAIN LAMBERT – RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par l'ingénieur Ghyslain Lambert, portant sur le paiement de la retenue de 5% concernant les travaux de voirie effectués par Construction et Pavage Généreux Inc., dans le cadre des travaux réalisés au rang Paul Lemay et à la Rue de la Fabrique, pour un montant de 5 498,13 \$, taxes incluses, tel que figurant sur la facture #0000222, datée du 24 octobre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil prenne connaissance de la recommandation de paiement de la facture numéro #0000222 et autorise le paiement au montant de 5 498,13 \$ à Construction et Pavage Généreux Inc..

Monsieur le maire demande le vote.

~~271-12-2024~~
RÉFÉRENCE
270-12-2024

ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LA CAMIONNETTE DE LA VOIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'autoriser l'achat de pneus d'hiver Chez Ford Louiseville pour la camionnette de la voirie au montant 1503,69 \$ avec taxes.

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

~~272-12-2024~~
RÉFÉRENCE
271-12-2024

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 19h40.

Michel Pelletier
Maire

Mamou Kaba
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire